



Compte-rendu Conseil d'administration du 08-11-2022

Ordre du jour

- 1) Le point sur le prochain tournoi des bistrots (juin 2023)
- 2) Festivités
- 3) Parking Joffre & Clémenceau
- 4) Nuisances sonores provoquées par les paires indisciplinées
- 5) Handicap des joueurs – Equilibrage des tournois
- 6) Statuts du club
- 7) Dégâts des eaux

Présents : Dominique Bégou (DB), Thierry Hubert (TH), Cécile Hardy (CH), Jean-Pierre Hardy (JPH), Christiane Garcia (CG), Claude Roux (CR), Robert Michel (RM), Michel Marquis (MM)

TOURNOI DES BISTROTS

La date prévisionnelle du prochain tournoi est fixée au 25-06-2023 cependant cette date reste à confirmer au cours d'une entrevue avec le maire. DB et RM iront à cette réunion de concertation prévue le 18-03-2023. CR fournira pour l'occasion le bilan de la manifestation 2022.

FESTIVITES

Galette des Rois :

A la demande de DB la « galette des Rois » pourrait être organisée au Forum du Casino. CR se renseigne pour en connaître le coût. Dans l'hypothèse où cela serait trop cher, la manifestation aura lieu comme les années précédentes au sein du club de bridge.

Tournoi du Beaujolais :

Cette année ce tournoi ne sera pas programmé. L'économie réalisée servira à doter plus généreusement le tournoi des chocolats.

Tournoi des chocolats :

Date prévisionnelle => Jeudi 22-12-2022

Apéros & cafés gourmands :

Décembre

Mardi 06-12-2022 => café gourmand

Jeudi 22-12-2022 => tournoi des chocolats

Mardi 27-12-2022 => café gourmand

Janvier

Lundi 09-01-2022 => café gourmand

Mercredi 18-01-2022 => galette des Rois

Vendredi 27-01-2022 => café gourmand

PARKING

TH a demandé à l'entreprise gestionnaire des parkings Indigo de faire une proposition de ristourne pour le stationnement des joueurs de bridge.

Les conditions sont les suivantes :

- durée du stationnement : 5 heures
- coût : 5€

Le club achèterait des tickets de stationnement qu'il revendrait ultérieurement aux joueurs désireux de bénéficier de l'offre.

En cas de dépassement de la plage horaire de 5 heures, le surcoût sera acquitté directement par le joueur auprès de l'automate du parc de stationnement.

NUISANCES SONORES PROVOQUEES PAR LES PAIRES INDISCIPLINEES

TH associé aux autres membres du bureau souligne qu'il y a beaucoup trop de bruit au sein du club durant les tournois. Une minorité bruyante gêne une majorité silencieuse. Cela devient de moins en moins supportable.

Plusieurs rappels ont été effectués :

- directement par le directeur du tournoi
- par le biais d'une fenêtre popup sur le site Internet du club

Malgré cela les nuisances persistent.

Il a été décidé de réitérer un avertissement sur le site du club (fenêtre popup au moment de la connexion). Si cela reste sans effet l'arbitre du tournoi sera dans l'obligation de pénaliser les paires bruyantes.

HANDICAP DES JOUEURS – EQUILIBRAGE DES TOURNOIS

Malheureusement certains d'entre nous souffrent d'handicaps physiques et sont contraints de limiter - voire supprimer – leurs déplacements lors des changements de tables. Nous sommes conscients de cette souffrance.

Cependant nous constatons une recrudescence de paires qui **exigent** la diagonale **Nord-Sud** sans pour cela justifier d'un quelconque handicap. Cette situation est inacceptable car elle est incompatible avec l'équilibrage des tournois (Même quantité de points entre Nord-Sud et Est-Ouest). Par ailleurs lors de l'inscription sur le site Internet du club le système informatique demande si la paire préfère une diagonale plutôt qu'une autre. **Il ne s'agit nullement d'une requête impérieuse mais seulement d'une préférence. Cette préférence n'est alors accordée que si elle n'est pas contradictoire avec le bon équilibrage du tournoi.**

Seul un handicap dument constaté peut justifier une dérogation.

STATUTS DU CLUB

Lors de la prochaine assemblée extraordinaire il sera proposé aux membres du club une refonte profonde de nos statuts en vue de simplifier notre gestion courante.

JPH et MM proposeront une nouvelle version de statuts lors du prochain CA en vue de finaliser ceux-ci en accord avec l'ensemble des membres du bureau

DEGATS DES EAUX

Suite au violent orage survenu récemment, il a été constaté une infiltration des murs du club. JPH en charge du dossier a effectué une déclaration de sinistre auprès de notre assureur et du syndic.

Le syndic dépêchera à ses frais une entreprise en vue de constater les dégâts.

Notre assureur prendra à sa charge les réparations.

Ce dossier suivi par JPH est financièrement neutre pour le club.